



Lettre d'engagement sur une augmentation et une évolution

Par **Kjconseil**, le **18/03/2009** à **19:41**

Bonjour,

Je suis sous la convention collective des télécom.

L'ancienne direction s'était engagé par écrit (lettre avec en-tête et signature du directeur) à une augmentation de salaire et une évolution de poste au 1er janvier.

La direction a changé et me dit que cela ne la regarde pas. En outre l'équipe que je manageais n'existe plus.

La lettre est un peu évasive, puisqu'elle dit - qu'après un bilan fin 2008 - si le travail réalisé confirme ce pourquoi l'on m'a fait confiance alors j'aurai cette augmentation et ce poste.

Or mon bilan 2008 est excellent.

Cette lettre a t'elle une valeur ?
Après de quel organisme puis-je me renseigner ?

Merci pour vos réponses.

Par **Aquanaute13**, le **04/04/2009** à **22:15**

Bonsoir Kjconseil

Vous pouvez vous renseignez auprès des délégués du personnel, de l'Inspection du Travail, des syndicats.

Sinon il faudra saisir le Conseil de Prud'hommes de votre lieu de travail, en référé. Pour cela rapprochez-vous d'un syndicat, ce sont les mieux placés pour vous informer de la procédure.

Cordialement
Aquanaute13